

--	--

Objet : VXXXXXX – Vœu déposé par le Conseil du 5e arrondissement, visant à renforcer la territorialisation de la police municipale et ses moyens en matière de lutte contre le bruit.

Le Conseil du 5e arrondissement,

Vu l'article L.2511-12, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 15 du règlement intérieur du Conseil du 5e arrondissement relatif aux vœux ;

Sur présentation de Madame Florence BERTHOUT, Maire du 5^e arrondissement, conseillère de Paris ;

Sur proposition de Monsieur Benjamin ISARE, adjoint à la maire du 5^e arrondissement chargé du commerce et de l'artisanat, de la prévention, de la sécurité, de la tranquillité de l'espace public, de la démocratie et de la vie locale et des conseils de quartier ;

EMET LE VŒU SUIVANT

- Considérant les impacts reconnus par les pouvoirs publics et les scientifiques du bruit sur la santé ;
- Considérant les nombreuses nuisances sonores auxquelles sont confrontés les habitants du 5^e arrondissement, notamment la nuit, objectivées par les études sonores de Bruitparif ;
- Considérant le retard pris dans le déploiement des radars dits « méduse » qui permettent d'objectiver le niveau du bruit et son origine ;
- Considérant que les interventions de la police municipale la nuit entre 2h et 7h du matin sont aujourd'hui gérées de manière centralisée par la brigade d'appui, que les interventions sur des points déjà identifiés doivent être programmées et que le 3975 est très sollicité à certaines heures ;
- Considérant l'impossibilité pour des raisons législatives et réglementaires pour la police municipale de saisir le matériel sonore lorsqu'une infraction pour nuisance sonore est constatée sur la voie publique ;

Le Conseil du 5^e arrondissement demande à la Maire de Paris :

- **De mettre en place une équipe de nuit de la police municipale dédiée à chaque arrondissement ;**
- **D'attribuer un budget territorialisé aux arrondissements pour l'installation de radars dits « méduse » dans les secteurs les plus confrontés aux nuisances sonores ;**
- **D'encourager les actions conjointes entre la police municipale et la police nationale sur le sujet des nuisances sonores dans l'espace public afin de permettre la saisie du matériel sonore.**

À l'unanimité/la majorité des suffrages exprimés, le Conseil du 5e arrondissement donne un avis **favorable/défavorable** à ce vœu.

Votants :

Pour :

Contre :

Absentions :

N.P.P.V :